

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 11 MARS 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Patricia Bernard, messieurs les conseillers François Potvin et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Sébastien Marcil.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, monsieur le conseiller Denis Bourgault et madame la conseillère Christine Thibeault.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2024-35

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12-02-2024, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Sollicitations, invitations, adhésions
 7. Approbation des comptes du mois de février 2024
 8. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
 9. Solde résiduaire règlement no 587-2022
 10. Approbation - Règlement d'emprunt 17-2024 de la Régie intermunicipale GEANT
 11. Adoption du budget révisé 2024 - OMH Maria-Chapdelaine
 12. Fonds participatif rural 2024 - Priorisation de projets
 13. Dérogation mineure au 595 rue Saint-Cyrille
 14. Dérogation mineure au 1100, rang 4
 15. CPTAQ - Demande d'aliénation et morcellement au lot #3 308 144 - 930 7651 Québec Inc. (Ferme Laro/Yves Larouche)
 16. Adjudication contrat de réhabilitation du puits d'eau potable #1/68
 17. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Fonds régions et ruralité – Volet 4 / Soutien à la coopération intermunicipale
 18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 606-2024 concernant la délégation de pouvoir
 19. Embauche direction du Site touristique Chute à l'Ours
 20. Participation au Défi Pissenlits 2024
 21. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 22. Correspondance
 23. Rapport des élus
 24. Questions du public
 25. Varia
 - 25.1 Support aux fonds municipaux (Service AMS)
 26. Prochaine assemblée publique le 15 avril 2024
 27. Levée de l'assemblée
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

2024-36

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-02-2024, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 février 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 février 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-37

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Polyvalente de Normandin	
Gala Méritas	180 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Fédération des Centres d'action bénévole du Québec

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-38

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
FÉVRIER 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de février 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de février 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

février 2024, pour un montant de 682 318.67 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 02-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-39

AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-02-05	Trane Canada ULC	Réparation du système de récupération de chaleur du Centre sportif	27 358.30 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-40

SOLDE RÉSIDUAIRE RÈGLEMENT NO 587-2022 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a entièrement réalisé l'objet du règlement no 587-2022 (décrétant un emprunt de 49 664 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements 471-2014, 519-2017, 524-2017 et 364-2006) à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des frais de refinancement s'élève à 37 500 \$;

CONSIDÉRANTE QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 12 164 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 587-2022 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 587-2022 soit réduit de 49 664 \$ à 37 500 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-41

APPROBATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 17-
2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT :

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale GEANT a présenté un projet visant l'acquisition de balai-mécanique et ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT, laquelle porte sur divers objets;

CONSIDÉRANT QUE la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces cinq (5) municipalités participantes à l'objet pour des services de nature technique en matière de travaux publics, incluant l'achat de biens, un balai-mécanique et des équipements et d'emprunter la somme pour cette acquisition, le tout étant estimé à 355 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de Normandin approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 17-2024 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 355 000 \$ pour l'acquisition d'un balai-mécanique et des équipements.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-42

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 - OMH
MARIA-CHAPDELAINE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville de Normandin approuve le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 185 600 \$ et des dépenses de 356 391 \$, résultant en un déficit à répartir de 170 791 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669;

Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2024 pour un montant de 17 079 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-43

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2024 -
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

Demandeur	Projet	Subvention accordée
Ville de Normandin	Coin ado au Site touristique Chute à l'Ours	1 500 \$
Ville de Normandin	Communauté nourricière – Atelier de formation	1 000 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Ville de Normandin	Journée de la Culture – Symposium de peinture	1 500 \$
Ville de Normandin	Achat de jeux de société pour la bibliothèque et le camp de jour	500 \$
Maison des jeunes Le Pentagone	Une "relâche" amusante !	1 500 \$
Orchestre à vents de Normandin	Piano et percussions	1 500 \$
OBNL LA ferme : machine à projets	Extériart : festival mural	1 500 \$
OBNL Les Grands Jardins	Jeux d'eau	1 500 \$
Chambre de commerce et d'industrie Normandin	Le féminin en lumière !	900 \$
Centre Plein Vie	Défilé de mode : Je m'habille d'inclusion	1 000 \$
	Total:	12 400 \$

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-44

DÉROGATION MINEURE AU 595 RUE SAINT-CYRILLE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 595 rue St-Cyrille, en regard de l'implantation d'un nouveau bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande permettrait un empiètement sur la marge de recul latéral de 6m;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 15 février dernier sur le site Internet de la Ville et affiché sur le babillard de l'hôtel de ville conformément au règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la construction analysée lors de la présente dérogation mineure a été effectuée sans permis;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif estime que la dérogation demandée est majeure et qu'il serait déraisonnable d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme estime que la réglementation en vigueur devrait être appliquée dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 595 rue St-Cyrille, soit, et est refusée par le Conseil de la ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-45

DÉROGATION MINEURE AU I100, RANG 4 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au I100, rang 4, en regard avec l'implantation existante du bâtiment complémentaire à un usage non résidentiel pour donner suite au changement de vocation du bâtiment.

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme une marge de recul d'environ 10 mètres au bâtiment complémentaire existant alors que les articles 11.3.1 et 12.6.2 du règlement de zonage #424-2011 indiquent une distance de 15 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 15 février dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au I100, rang 4, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, l'implantation existante du bâtiment complémentaire à un usage non résidentiel avec une marge de recul d'environ 10 mètres alors que le règlement de zonage #424-2011 prévoit une distance de 15 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-46

CPTAQ - DEMANDE D'ALIÉNATION ET
MORCELLEMENT AU LOT #3 308 144 - 930 7651
QUÉBEC INC. (FERME LARO/YVES
LAROUCHE) :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation concernant le lot #3 308 144;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite déposer une demande auprès de la CPTAQ pour l'aliénation et le morcellement d'une partie du lot d'une superficie de 0.12 ha (lotissement) afin d'ajuster les limites de propriété du lot #3 308 366;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du lotissement et du morcellement permettra de rendre conforme l'implantation des bâtiments et ouvrages accessoires à l'usage résidentiel existant et permettant ainsi l'extension de la superficie du droit acquis du lot #3 308 366;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville de Normandin appuie la demande de 9370-7651 Québec inc. (Ferme Laro/Yves Larouche);

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-47

ADJUDICATION CONTRAT DE
RÉHABILITATION DU PUIS D'EAU POTABLE
#1/68 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (\$)*	DÉPÔT	NOTES
R.J. Lévesque & Fils	30 500 \$	2024-02-14	Conforme
Experts-Conseils AquaTer-Eau inc.	24 890 \$	2024-02-22	Conforme
Puisatiers de Delisle	51 125 \$	2024-02-23	Conforme

*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de réhabilitation du puits d'eau potable #1/68 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Experts-Conseil AquaTer-Eau inc. au coût total de 24 890 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 22 février 2024.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-48

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) –
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 /
SOUTIEN À LA COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE :

CONSIDÉRANT QUE le 24 janvier dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) transmettait une correspondance indiquant qu'il n'était maintenant plus possible de déposer des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été prise en raison du fait que le MAMH ne dispose plus des fonds nécessaires pour le financement de nouvelles initiatives dans le cadre du volet 4 du FRR;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte où les projets de coopération intermunicipale apportaient une solution concrète aux problématiques de main-d'oeuvre municipale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et que toutes les municipalités travaillaient en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et la MRC de Maria-Chapdelaine comptaient fortement sur le financement des projets de coopération intermunicipale pour continuer à offrir des services de qualité et optimal à leurs citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'axe Coopération intermunicipale du FRR jusqu'au 31 mars 2025 vient grandement freiner l'élan et la motivation des municipalités à mettre en place de tels projets, alors que la situation est critique pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'axe Coopération municipale du FRR vise particulièrement à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'indice de vitalisation économique (IVE) est plus faible, à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens à moindre coût;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'IVE de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC est peu élevé, ce qui a fait en sorte qu'elles ont bénéficié de sommes non-négligeables afin de mettre en oeuvre des initiatives de coopération intermunicipale tel que l'embauche de ressources compétentes en diverses matières.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la municipalité de Normandin requiert de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil du Trésor afin d'obtenir les crédits nécessaires pour que les projets de coopération intermunicipale puissent continuer d'obtenir du financement dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité et ce, jusqu'au 31 mars 2025; et,

QU'à compter du 1er avril 2025, des sommes suffisantes soient également confirmées pour des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et le monde municipal suite à la Déclaration de réciprocité.

QUE copie de la présente résolution soit également adressée à la députée de la circonscription de Roberval, Mme Nancy Guillemette.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-49

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NO 606-2024 CONCERNANT LA
DÉLÉGATION DE POUVOIR :

Madame la conseillère Patricia Bernard, par la présente:

- Donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 606-2024 concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaire. Ce règlement abroge et remplace le règlement no 560-2020;
- Dépose le projet du règlement numéro 606-2024 intitulé Concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

2024-50

EMBAUCHE DIRECTION DU SITE
TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste de directeur(trice) du Site touristique Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Stéphanie Doucet répond aux exigences du poste.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de Mme Stéphanie Doucet au poste de directrice du Site touristique Chute à l'Ours, à compter du 13 mars 2024, selon l'entente signée le 26 février 2024 et la politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Normandin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-51

PARTICIPATION AU DÉFI PISSENLITS 2024 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin désire sensibiliser ses citoyens à l'importance des insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le déclin des pollinisateurs est sans précédent et que près de 35% de la production agricole planétaire dépend directement de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits sont les premières fleurs à éclore au printemps (mois de mai) et constituent donc la première source de pollen et de nectar pour les insectes pollinisateurs, après de nombreux mois d'hiver.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE la Ville de Normandin participera pour une troisième année, au Défi pissenlits qui consiste simplement à inviter les citoyens à ne pas tondre leur pelouse pour laisser pousser les fleurs comme le pissenlit, le trèfle, les fleurs sauvages, etc., pour la période du mois de mai seulement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-52

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE :

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de Normandin proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et souligne cette journée en tant que telle.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2024-53

VARIA : SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX
(SERVICE AMS) :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Service AMS a présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement économique (CDE) du secteur GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière pour une somme totalisant 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a un budget de 30 000 \$ pour ces demandes et souhaite prendre, en totalité, sa participation à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

	Ville de Normandin (Non-remboursable)	MRC Maria-Chapdelaine (Remboursable)	CDE GEANT (Remboursable)
Service AMS	8 334 \$	8 333 \$	8 333 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15 AVRIL
2024 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-54

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 37.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Sébastien Marcil
Assistant-greffier